

Règlement jeu concours « Hell's & Bulles »

Article 1

La société Hell's & Bulles au capital de 5000 Euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le n° 830 490 041 dont le siège social est situé au 3 Place Georges Clémenceau 06 230 Saint Jean Cap ferrat (ci-après désignée la "Société organisatrice") organise du 1 octobre 2020 au 20 décembre 2021 inclus, un jeu-concours avec obligation d'achat, intitulé « Jeu Concours Hell's & Bulles ».

Le jeu-concours est ouvert à toute personne majeure domiciliée en France métropolitaine (hors Corse), à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et de celui de ses sociétés affiliées. Chacun des membres d'un même foyer est autorisé à participer au jeu à raison d'une participation maximum par personne. Un même participant ne pourra gagner qu'un seul lot.

La participation au Jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 2

Présentation et participation au jeu :

Le jeu est organisé du 1 octobre 2021 au 20 décembre 2020 inclus sur le site www.hellsandbulles.com

Pour participer au jeu et tenter de gagner la dotation mise en jeu, en complément des conditions définies à l'article 1 ci-dessus, chaque participant doit respecter les conditions de participation suivante :

- Se connecter sur le site www.hellsandbulles.com,
- Prendre connaissance et accepter le règlement sans réserve,
- Réaliser un achat d'un bracelet fantaisie d'une valeur de 10 euros
- Réaliser un achat sur les collections Secret Of Love, Champagne Elégant, Champagne, Mon P'tit Délit et l'Ancre de Saint Jean donne également droit à un bon d'achat participatif au jeu concours.

A l'issue du jeu sera procédé un tirage au sort sous contrôle d'huissier d'un (1) gagnant. Ce dernier recevra par email (à l'adresse indiquée par le Participant lors de sa commande sur le site www.hellsandbulles.com) ou par téléphone l'information du nouveau gagnant.

Le Participant fera part à la Société Organisatrice de toute éventuelle modification de ses données personnelles en contactant le Service Consommateurs Hell's & Bulles, 3 place Georges Clémenceau, 06 230 Saint Jean Cap Ferrat ou par téléphone au 06 11 31 13 83 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : info@hellsandbulles.com.

Article 3

Il est possible de consulter et d'imprimer le règlement complet du jeu-concours sur le site Internet www.hellsandbulles.com.

Ce règlement est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice

Il est également possible de demander la communication du règlement complet du jeu-concours sur simple demande à l'adresse suivante Service Hell's & Bulles, 3 place Georges Clémenceau, 06 230 Saint Jean Cap Ferrat avant le 18/12/2020.

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement seront remboursés sur la base du tarif « lettre verte » en vigueur, soit 0,58 euros, avec l'envoi d'un RIB ou d'un RIP à l'adresse du règlement avant le 31 janvier 2016. Remboursement effectué par virement unique. En cas d'absence de RIB ou

de RIP joints à la demande un timbre « lettre verte » sera envoyé. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 4

Hell's & Bulles met en jeu les dotations suivantes :

- Par tirage au sort : Un collier en or Rose 18 carats La Marianne d'une valeur de 590 euros TTC pratiqué le 01/10/2020 sur le site www.hellsandbulles.com

- Toutes les personnes qui auront passées commande sur le site www.hellsandbulles.com pendant la durée du jeu, bénéficieront d'un bon de réduction d'une valeur de 10€ TTC à valoir uniquement sur le site www.hellsandbulles.com ou en boutique au 3 place Georges Clémenceau, 06 230 Saint Jean Cap Ferrat du 01 octobre 2020 au 20/12/2020. Le code de réduction leur sera communiqué par email à l'adresse indiquée par le Participant lors de sa commande sur le site www.hellsandbulles.com, ou un bon papier lui sera adressé en boutique si le consommateur ne possède pas d'adresse email.

Article 5

Les gagnants ne pourront prétendre à quelconque échange ou contrepartie en espèces ou de quelque nature que ce soit.

Article 6

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le présent règlement et justifier de son identité.

Il est entendu que par l'acceptation sans réserve de ce règlement, chaque gagnant accepte que ses « nom et prénom » soient diffusés et publiés à titre informatif sur : - www.hellsandbulles.com, sur le compte Instagram Hells_and_bulles et sur la page Facebook Hell's & Bulles.

A ce titre, les gagnants du Jeu autorisent, à titre exclusif, la Société Organisatrice, du seul fait de l'acceptation de leur gain, à utiliser et diffuser à des fins publicitaires et promotionnelles, leur nom et prénom, sur tout support, dans le monde entier, pour une durée de trois ans à compter de la date de fin du Jeu, pour toutes les communications concernant le Jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou un avantage supplémentaire.

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement du prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi du prix. En jouant au Jeu, le Participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre de communications de l'Organisateur auprès des Participants. En soumettant le formulaire d'inscription du jeu, les participants consentent à être contactés et à recevoir des informations complémentaires sur les actualités et les offres de la société organisatrice ajustées à leurs demandes et autorisations données.

Les informations recueillies à partir du formulaire d'inscription du jeu sont enregistrées et transmises aux employés habilités de la société organisatrice, en charge du traitement des données, conformément à notre [politique de confidentialité](#). Conformément au Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, le Participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de limitation, d'opposition, de restriction, de suppression et de portabilité des données qui vous concernent. Pour exercer leurs droits, les Participants pourront en faire la demande auprès de la société organisatrice.

Article 7

Le gagnant recevra son lot par voie postale.

Les lots seront envoyés à l'adresse indiquée par le Participant dans le formulaire de participation, au frais de la Société Organisatrice par la poste à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription.

Article 8

Les frais de connexion seront remboursés par chèque exclusivement en euros, sur simple demande effectuée par tout participant dans les conditions indiquées ci-dessous, de même que les frais d'affranchissement de cette demande.

Celle-ci devra être faite sur papier libre indiquant, pour permettre toute vérification, son nom, prénom, adresse postale personnelle, ainsi que la (ou les) date(s) et l(es) heure(s) de connexion pendant laquelle (ou lesquelles) les informations auront été mentionnées sur le site Hell's & Bulles.

Cette demande devra être envoyée par courrier postal au plus tard dans les trois jours suivant la date de clôture du jeu, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante Hell's & Bulles, 3 place Georges Clémenceau, 06 230 Saint Jean Cap Ferrat ou par téléphone au 06 11 31 13 83 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : info@hellsandbulles.com

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu un débours réel de la part du joueur sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie. La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile, de demander tout justificatif et d'engager le cas échéant, toutes poursuites.

Les frais de connexion pour cette demande seront remboursés dans les trente jours suivant la réception de la demande, selon les modalités suivantes :

Le montant forfaitaire du remboursement est fixé à 0,61 euros, sur la base du temps de connexion largement suffisant pour mentionner les informations demandées, au tarif maximum en vigueur.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par participant (même nom, même adresse postale et électronique) sera prise en compte pour toute la durée du jeu.

Article 9

Les données collectées pour la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par la Société Organisatrice.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire et de rectification des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données, à leur transmission à des tiers ou à leur suppression, auprès de Service Consommateurs Hell's & Bulles, 3 Place Georges Clémenceau, 06 230 Saint Jean Cap Ferrat ou par téléphone au 06 11 31 13 83 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : info@hellsandbulles.com

Article 10

La Société Organisatrice sera seule compétente pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

Article 11

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site,

- de la transmission et/ou de la réception de toutes données et/ou informations sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système du joueur.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la page Facebook Hell's & Bulles et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La Société Organisatrice se réserve, dans tous les cas, la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncée, avec effet dès l'annonce de cette information en ligne sur la page.

Les éventuels avenants qui seraient publiés, pendant le jeu, par annonce en ligne par emails et sur la page Facebook Hell's & Bulles, seront considérés comme des annexes au règlement.

Article 12

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devrait être modifié, écourté ou annulé. En cas de litige ou de contestation, la Société Organisatrice est seule décisionnaire. Toute décision prise par cette dernière est sans appel.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 13

La seule participation au jeu implique l'acceptation, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation doit être faite par écrit au siège de la Société Organisatrice, auprès du Service Consommateurs Hell's & Bulles, 3 Place Georges Clémenceau, 06 230 Saint Jean Cap Ferrat ou par téléphone au 06 11 31 13 83 et/ou par e-mail à l'adresse suivante: info@hellsandbulles.com dans un délai de 8 jours calendaires. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Article 14

Le présent Règlement relève exclusivement du Droit français.

Fait à Saint Jean Cap Ferrat le 24 septembre 2020